

# ACTU SANTE TRAVAIL

**N° 26, avril 2018**

## **Sommaire :**

<b>Extraits du journal officiel de la République française</b>	<b>2</b>
<b>Extraits du journal officiel de l'Union européenne</b>	<b>2</b>
<b>Ministère de la santé</b>	<b>3</b>
<b>Assemblée nationale</b>	<b>3</b>
<b>Conseil d'Etat</b>	<b>4</b>
<b>Conseil constitutionnel</b>	<b>4</b>
<b>Circulaire</b>	<b>4</b>
<b>Cour de cassation QPC</b>	<b>4</b>
<b>Jurisprudence</b>	<b>5</b>
<b>Présanse</b>	<b>5</b>
<b>Les brèves</b>	<b>6</b>
<b>Rapports et études</b>	<b>10</b>
<b>Sur le web</b>	<b>11</b>
<b>La boîte à outils</b>	<b>12</b>
<b>Les chiffres en plus</b>	<b>14</b>
<b>Nouveautés INRS</b>	<b>14</b>
<b>Congrès, colloques, conférences</b>	<b>15</b>
<b>Justice pascale .....</b>	<b>15</b>

## Extraits du journal officiel de la République française

### 08/03/2018

- [Arrêté du 1er mars 2018](#) portant habilitation d'un bureau de vérification pour l'application du **règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les chapiteaux, tentes et structures recevant du public**. [*Cet arrêté concerne la Haute-Vienne*].

### 09/03/2018

- [Arrêté du 7 mars 2018](#) fixant le **nombre de postes offerts au concours spécial d'internat de médecine du travail** au titre de l'année universitaire 2018-2019.

### 17/03/2018

- [Arrêté du 6 mars 2018](#) relatif à l'utilisation du **heaume ventilé** à des fins d'étude lors d'opérations comportant un risque d'exposition aux **fibres d'amiante**.  
*Cet arrêté définit le contexte de l'expérimentation conduite par l'institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN) en collaboration avec la direction générale du travail :*
  - *Il définit le champ de l'expérimentation en précisant les caractéristiques des chantiers sur lesquels les heaumes ventilés pourront être utilisés,*
  - *Il identifie les heaumes ventilés testés pouvant être utilisés,*
  - *Il détermine la durée de l'expérimentation,*
  - *Il prévoit les modalités selon lesquelles il sera rendu compte de cette expérimentation.*

### 27/03/2018

- [Arrêté du 16 mars 2018](#) modifiant l'arrêté du 21 juin 2013 portant agrément d'organismes habilités à dispenser la **formation à la sécurité des travailleurs intervenant en milieu hyperbare**.

## Extraits du journal officiel de l'Union européenne

### 01/03/2018

- [Règlement d'exécution \(UE\) 2018/303 de la Commission du 27 février 2018](#) concernant la non-approbation de la **substance active « extrait de Reynoutria sachalinensis »**, conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

### 02/03/2018

- [Règlement d'exécution \(UE\) 2018/309 de la Commission du 1er mars 2018](#) concernant le non-renouvellement de l'approbation de la **substance active « propinèbe »**, conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) n° 540/2011 de la Commission.

### 06/03/2018

- [Résolution législative du Parlement européen du 8 juin 2016](#) sur le projet de décision du Conseil soumettant la nouvelle **substance psychoactive 1-phényl-2-(1-pyrrolidin-1-yl) pentan-1-one (alpha-pyrrolidinovalérophénone, alpha-PVP)** à des mesures de contrôle (15386/2015 — C8-0115/2016 — 2015/0309(CNS))

## 09/03/2018

- [Communication de la Commission](#) dans le cadre de la mise en œuvre de la directive 2014/34/UE du Parlement européen et du Conseil relative à l'harmonisation des législations des États membres concernant **les appareils et les systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles** (Publication des titres et des références des normes harmonisées au titre de la législation d'harmonisation de l'Union). Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE.
- [Communication de la Commission](#) dans le cadre de la mise en œuvre de la directive 2006/42/CE du Parlement européen et du Conseil relative aux **machines** et modifiant la directive 95/16/CE (Publication des titres et des références des normes harmonisées au titre de la législation d'harmonisation de l'Union) Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE.

## 15/03/2018

- [Décision no 2/2017](#) du Comité institué par l'accord entre la Communauté européenne et la Confédération suisse relatif à la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité du 22 décembre 2017 concernant la modification du chapitre 2 relatif aux **équipements de protection individuelle**, du chapitre 4 relatif aux **dispositifs médicaux**, du chapitre 5 relatif aux **appareils à gaz et chaudières** et du chapitre 19 relatif aux **installations à câbles**.

## 27/03/2018

- [Communication de la Commission](#) dans le cadre de la mise en œuvre de la directive 89/686/CEE du Conseil concernant le rapprochement des législations des états membres relatives **aux équipements de protection individuelle** (Publication des titres et des références des normes harmonisées au titre de la législation d'harmonisation de l'Union).
- [Communication de la Commission](#) dans le cadre de la mise en œuvre du règlement (UE) 2016/425 du Parlement européen et du Conseil relatif aux **équipements de protection individuelle et abrogeant la directive 89/686/CEE du Conseil** (Publication des titres et des références des normes harmonisés au titre de la législation d'harmonisation de l'Union)

## Ministère de la santé

**Plan national de prévention et de lutte contre la maladie de Lyme et les maladies transmissibles par les tiques : présentation des mesures mises en œuvre.** Le troisième comité de pilotage du plan national de prévention et de lutte contre la maladie de Lyme et les maladies transmissibles par les tiques s'est tenu le 29 mars au ministère des Solidarités et de la Santé, en présence des associations de patients, des représentants des agences de sécurité sanitaire, de la Haute autorité de Santé et de l'Assurance Maladie. Cette rencontre, présidée par le Pr Jérôme Salomon, Directeur général de la Santé, a permis de présenter aux associations les avancées réalisées pour la mise en œuvre des actions prévues dans le plan, moins de 18 mois après son lancement officiel. *Ministère de la santé, le 29/03/2018.*

- [Lire le communiqué de presse.](#)

## Assemblée nationale

**Recherches sur le cannabis en tant que perturbateur endocrinien :** Un groupe de députés rappelle dans leur proposition de résolution que le cannabis est un perturbateur endocrinien et demande que des recherches soient entreprises pour évaluer les effets à long terme du cannabis sur le système endocrinien. *Assemblée Nationale le 15/3/2018, 4 pages.*

- [Télécharger la proposition de résolution n° 770](#)

## Conseil d'Etat

**Lieux de travail : Un recours devant le Conseil d'Etat pour accélérer l'accessibilité des lieux de travail aux personnes handicapées** L'Association des paralysés de France (APF) et la Fédération nationale des accidentés du travail (Fnath) ont déposé un recours devant le Conseil d'Etat pour demander la publication des textes d'application de la loi du 11 février 2005 prévoyant l'accessibilité des lieux de travail aux personnes handicapées. Si le décret d'application est bien paru [en 2009](#), il manque un arrêté pour une pleine application des mesures, déplorent les deux associations dans leur communiqué publié le 15 mars. Elles regrettent aussi que cet arrêté ne concerne que les bâtiments neufs.

## Conseil constitutionnel

**Compte Professionnel de Prévention** - Loi ratifiant diverses ordonnances prises sur le fondement de la loi n° 2017-1340 du 15/09/2017 d'habilitation à prendre par ordonnances les mesures pour le renforcement du dialogue social : *Conseil Constitutionnel le 21/03/2018.*

- [Lire la décision n° 2018-761 DC du 21/03/2018.](#) *En ce qui concerne certaines dispositions de l'article L. 4163-5 du code du travail, dans sa rédaction résultant de l'ordonnance n° 2017-1389 du 22 septembre 2017 lire les articles 102 et suivants.*

## Circulaire

**14/02/2018**

- [Instruction interministérielle du 14 février 2018](#) : Instruction interministérielle n° DGCS/3B/5A/DGEFP/METH/2018/36 du 14 février 2018 relative aux **modalités de mise en œuvre du dispositif d'emploi accompagné** prévu par le décret n° 2016-1899 du 27 décembre 2016 modifié.
- *Résumé : La présente instruction complète la circulaire numéro DGCS/3B/5A/DGEFP/METH/2017/125 du 14 avril 2017 relative aux modalités de mise en œuvre du dispositif d'emploi accompagné prévu par le décret n° 2016-1899 du 27 décembre 2016 modifié. Elle précise les structures qui peuvent être personnes morales gestionnaires des dispositifs d'emploi accompagné, les crédits alloués pour le financement des dispositifs en 2018 et apporte des précisions sur les modalités de l'accompagnement et le nombre de travailleurs en situation de handicap susceptibles d'être accompagné. Elle présente enfin le référentiel national d'évaluation des dispositifs d'emploi accompagné.*

## Cour de cassation QPC

**Risque routier : La cour de cassation valide l'obligation de dénoncer les salariés auteurs d'une infraction.** Depuis le 1er janvier 2017, l'employeur est obligé de communiquer aux autorités l'identité des salariés ayant commis certaines infractions routières avec un véhicule de l'entreprise (article L. 121-6 du code de la route), alors qu'auparavant, la plupart des entreprises s'acquittaient des amendes de leurs collaborateurs mais un tiers d'entre eux ne perdaient aucun point sur leur permis parce que leur employeur ne les désignait pas comme conducteur.

Une QPC, soumise à la Cour de cassation, cherchait à revenir sur cette obligation. Mais la Cour a décidé de ne pas la faire suivre au Conseil constitutionnel, considérant que cette disposition ne suscite pas de doute sérieux quant à sa conformité à la Constitution.

"L'article L. 121-6 du code de la route, dont les dispositions sont dépourvues d'ambiguïté, assure un juste équilibre entre les nécessités de la lutte contre l'insécurité routière et le droit de ne pas s'auto-incriminer", juge la chambre criminelle de la Cour de cassation dans une décision du 7 février 2018.

*Actuel HSE le 07/03/2018.*

## Jurisprudence

**Tolérance zéro alcool : le règlement intérieur doit viser des postes précis.** Une entreprise peut imposer des règles strictes concernant la consommation d'alcool des salariés lorsque leur sécurité est en jeu. Toutefois, une alcoolémie zéro ne peut pas être imposée de façon générale à tous les "postes de sûreté, de sécurité ou à risques", souligne un arrêt de la cour administrative d'appel de Nancy. *Les éditions législatives le 20 mars 2018.*

- [CAA Nancy, n° 16NC01005, 6 mars 2018](#)

**Inaptitude :** Lorsque l'inaptitude est la conséquence d'un manquement de l'employeur à son obligation de sécurité de résultat le licenciement qui en découle est sans cause réelle et sérieuse. L'analyse juridique de l'ISTNF, 16/03/2018.

- [Lire l'article.](#)

**Contact indirect avec l'amiante et prise en charge :** L'épouse d'un salarié atteint d'une affection liée à l'amiante était au contact de ses vêtements de travail. Présentant des plaques pleurales et un cancer bronchopulmonaire, elle saisit le Fiva, l'organisme chargé de l'indemnisation des victimes de l'amiante. Ce dernier ne reconnaît que les plaques pleurales, car pour une victime non prise en charge au titre d'une maladie professionnelle, la présence de plaques pleurales ne permet pas de présumer l'existence d'un lien entre cette exposition et le cancer. *OPPBT, mars 2018.*

- [Lire l'arrêt Cour de Cassation Chambre Civile 2 n°16-25666 du 14/12/2017](#)

**L'entreprise utilisatrice ne peut pas contester le caractère professionnel de l'accident du travail de l'intérimaire.** Selon la Cour de cassation, dès lors que l'entreprise utilisatrice n'est pas l'employeur juridique du salarié intérimaire, elle ne peut contester ni la décision portant fixation du taux d'incapacité du salarié victime d'un accident du travail à l'occasion d'une mission, ni celle portant sur le caractère professionnel de l'accident du travail. *Les éditions législatives, 27/03/2018.*

- [Cass. 2e civ., 15 mars. 2018, n° 17-10.640](#)
- [Cass. 2e civ., 15 mars. 2018, n° 16-19.043](#)

**Il est nécessaire qu'une machine soit équipée d'un dispositif de protection permettant de préserver la sécurité de toute personne susceptible de se trouver à proximité.** La présence d'une fillette de deux ans, à proximité d'une machine, ne constitue pas un comportement humain imprévisible permettant au fabricant d'échapper à sa responsabilité pénale. Un accident s'est produit sur une exploitation agricole. Une petite fille de deux ans, qui accompagnait sa mère à l'étable, pour donner le biberon à un agneau, a eu le bras droit sectionné après l'avoir introduit dans un espace latéral du tapis roulant servant à distribuer les aliments aux moutons. L'enquête a montré que l'accident avait sa cause principale dans un défaut de conception de la machine en question. La société qui avait vendu et installé ce convoyeur mécanisé est poursuivie pour blessures involontaires, de même que son gérant qui en était le concepteur. *Les éditions législatives, 28/03/2018.*

- [Cass. crim., 27 févr. 2018, n° 16-87.147](#)

## Présanse

**10 engagements pour la santé au travail mission santé travail :** Audition de Présanse auprès de Charlotte Lecocq, députée du Nord, Henri Forest, représentant syndical, et Bruno Dupuis, consultant en stratégie sociale. Faire évoluer la santé au travail : un enjeu de santé publique globale, facteur de bien-être pour les salariés et levier de performance pour les entreprises. *Présanse, le 08/03/2018, 15 pages.*

- [Télécharger la communication.](#)

## Les brèves

### Liste des normes harmonisées directive

**ATEX 2014/34/UE** : Le 9 mars 2018, une nouvelle liste de normes harmonisées selon la directive ATEX 2014/34/UE a été publiée au Journal Officiel de l'Union Européenne. Celle-ci introduit de nouvelles normes qui sont dorénavant harmonisées. *INERIS, mars 2018, 3 pages.*

- [Télécharger la note d'information](#)

### Les travailleurs ubérisés encourent plus de risques pour leur santé

: Au mois de janvier, l'INRS a publié une étude attestant que les 200.000 travailleurs français œuvrant auprès de plateformes de services comme Uber encourent plus de risques pour leur santé, particulièrement psychosociaux, par rapport aux travailleurs salariés. A cause de la montée en puissance des plateformes numériques se chargeant de mettre en relation des prestataires avec des particuliers, les travailleurs sont exposés à davantage de risques, particulièrement psychosociaux. *Alternance professionnelle, le 05/03/2018.*

- [Lire l'article.](#)
- [Consulter l'étude de l'INRS.](#)

**Dix ans de règlement REACH** : Des produits chimiques plus sûrs pour les consommateurs, les travailleurs et l'environnement. Ces 10 dernières années, le principal texte législatif de l'UE sur les produits chimiques « REACH » a amélioré de manière significative la protection de la santé humaine et de l'environnement et promu les méthodes de substitution à l'expérimentation animale. Sur cette base, la Commission propose des actions destinées à en faciliter la mise en œuvre. *Commission Européenne le 05/03/2018, 2 pages.*

- [Télécharger le communiqué de presse](#)

### Le combat des salariés de Saft exposés au

**toxique Cadmium** : Ils portaient plainte contre le fabricant de batteries Saft (Nersac en Charente) et son ex-dirigeant pour « mise en danger d'autrui et risques d'exposition à des agents chimiques cancérigènes » en l'occurrence le Cadmium, métal entrant dans le processus de fabrication des batteries. Des salariés ont été déboutés le 6 mars devant la Cour d'Appel de Bordeaux. *Miroir social le 07/03/2018.*

- [Lire l'article.](#)

### La CGT veut intégrer la médecine du travail à la Sécu

: Dans une note adressée à la mission Lecocq, chargée d'évaluer le système de prévention des risques professionnels, la CGT propose de rattacher les services de santé au travail à la branche accidents du travail-maladies professionnelles de la Sécurité sociale. *Santé et travail, le 07/03/2018.*

- [Lire l'article.](#)

### Les députés s'interrogent sur les risques liés au recours aux sous-traitants dans le nucléaire

**Sûreté, sécurité et santé des travailleurs** : les députés de la commission d'enquête sur le nucléaire s'interrogent sur le recours à la sous-traitance. [...] Les députés se sont également interrogés sur la santé et la sécurité de ces travailleurs. Jean-Christophe Niel, directeur général de l'IRSN reconnaît qu'il n'est pas en mesure de savoir la dose moyenne reçue spécifiquement par les salariés sous-traitants. En revanche, l'on sait quand même qu'ils sont plus exposés, du fait de leurs activités. "Une grande partie des activités en arrêt de tranche est sous traitée. Or, les activités en arrêt de tranche sont celles qui mettent le plus en contact les gens avec la radioactivité. À cause de cela, les travailleurs sous-traitants reçoivent en moyenne une dose plus élevée que les gens d'EDF", explique-t-il. *Les Editions législatives le 09/03/2018.*

### Accident du travail et maladie professionnelle : idées reçues.

En matière d'accident du travail (AT) et de maladie professionnelle (MP) les idées reçues sont nombreuses, et la complexité de la législation sur les risques professionnels ne permet pas toujours aux entreprises de démêler le vrai du faux. Ce conseil reprend les idées reçues les plus courantes en une vingtaine d'affirmations et vous propose de tester vos connaissances pratiques en répondant par l'affirmative ou la négative à chacune de ces propositions. *Editions Tissot, le 12/03/2018.*

- [Lire l'article.](#)

### **Les artisans du BTP de plus en plus engagés dans la prévention des risques professionnels**

D'après une étude publiée par la Capeb, en partenariat avec l'OPPBTP, 85% des entreprises artisanales assurent mettre en place des actions visant à améliorer la sécurité et les conditions de travail de leurs employés. Si une grande majorité des TPE répondent à leurs obligations de prévention (EPI, visites médicales...), plus rares sont celles à vérifier les produits dangereux ou à suivre les accidents du travail. *Le moniteur*, le 14/03/2018.

- [Lire l'article.](#)

### **L'Afnor annonce une nouvelle norme internationale sur la santé et la sécurité au travail**

Dans un communiqué du 14 mars dernier, l'Afnor a annoncé la publication de la norme volontaire internationale ISO 45 001 relative aux systèmes de management de la santé et la sécurité au travail. Selon l'organisation, il s'agit « d'un outil pour faciliter la mise en œuvre des moyens que se donne une entreprise pour atteindre les objectifs qu'elle s'est assignée » en santé et sécurité au travail. *LSQ n° 17532 du 16/03/2018.*

- [Lire l'article du 13/03/2018 publié par Face au risque.](#)

### **La « fatigue de compassion » : on en parle à l'hôpital car les soignants en souffrent...**

Une nouvelle notion émerge dans le champ sanitaire et social, précisant les relations entre charge de travail, perte de sens, effort affectif et épuisement professionnel (burn out). Il s'agit de l'usure ou fatigue de la compassion. Celle-ci développe un rapport particulier entre le soignant, l'accompagnant ou bien tout salarié, et l'autre, celui dont il est responsable. Mais derrière une innovation conceptuelle bien commode pour apprécier les modes de travail marqués par l'individualisme, la fatigue de compassion questionne la valeur même de l'hospitalité, voire l'action altruiste elle-même. *MMS le 16/03/2018.*

- [Lire l'article.](#)

**Insultes, menaces : l'explosion des incivilités au travail.** 42% des salariés se disent exposés aux incivilités. Régulièrement confrontés à l'impolitesse des clients, aux insultes ou aux menaces, des employés se confient au *Figaro*. De leur côté, certaines entreprises tentent de faire face à ce fléau en mettant en place des mesures. *Le Figaro*, le 17/03/2018.

- [Lire l'article.](#)

### **Défiance : Médecins du travail VS généralistes... Ça sent la poudre.**

Lors d'une table ronde organisée le 15 mars dernier à l'Assemblée nationale par la commission d'enquête sur les maladies et pathologies professionnelles dans l'industrie, des médecins du travail ont pointé du doigt le manque de communication avec la médecine de ville. *What's up Doc*, le 19/03/2018.

- [Lire l'article](#)

### **L'INRS regrette l'absence d'une organisation lui permettant de communiquer avec tous les services de santé au travail**

Dans le cadre de la commission d'enquête sur les pathologies professionnelles dans l'industrie, des députés ont auditionné Stéphane Pimbert le 14 mars 2018. L'occasion pour le directeur général de l'INRS d'affirmer combien les services de santé au travail, qu'ils soient interentreprises ou autonomes, ont un rôle très important à jouer en matière de prévention. "Ils sont, avec les Carsat, les structures les plus proches des entreprises sur le terrain", rappelle-t-il. L'occasion, aussi, de dire qu'il regrette l'absence d'une "organisation structurée de la médecine du travail". "Si nous voulons diffuser une brochure à l'ensemble des services de santé au travail de France, à part avec nos carnets d'adresses personnels, nous n'avons pas de moyen de le faire". Et de préciser qu'il a déjà fait état de cette carence aux membres de la mission santé au travail mené par Henri Forest de la CFTD, le consultant Bruno Dupuis, et la députée LREM Charlotte Lecocq. Présanse (anciennement CISME) est une association représentant des services de santé au travail interentreprises. D'après les informations disponibles sur son site Internet, elle en regroupe 240. Selon la DGT, en 2013, les services autonomes étaient au nombre de 725, les services interentreprises de 294. A priori, ce sont donc surtout les services autonomes que l'INRS peine à atteindre. *Actuel|HSE*, le 19/03/2018.

- [Lire l'article.](#)

**Travail en atmosphère appauvrie en oxygène** : La technologie de réduction d'oxygène dans l'air est appliquée dans divers secteurs industriels pour prévenir le risque d'incendie. Même si ces zones de travail qui comportent une atmosphère appauvrie en oxygène ne prévoient pas de poste de travail fixe, des travailleurs sont amenés à pénétrer pour réaliser des travaux de maintenance, curative ou préventive. Pour travailler dans cet environnement hostile diverses mesures techniques et organisationnelles doivent être mises en œuvre et les personnes doivent être déclarées aptes à travailler par le médecin du travail de l'entreprise. *Atousanté-CH, le 20/03/2018.*

- [Lire l'article](#)

**Les 15 métiers qui rendent le plus heureux** : 15 métiers contribuent le plus positivement au bien-être psychologique selon la récente étude de la [Dares](#) « Travail et bien-être psychologique », diffusée en amont de la Journée Internationale du bonheur au travail le 19 mars. On y trouve des professions très qualifiées (ingénieurs informatiques, cadres des transports, cadres administratifs et financiers, chercheurs), ainsi que celles octroyant une large autonomie et peu exposées à l'insécurité de l'emploi (secrétaires, assistantes maternelles, employés de maison, coiffeurs) à majorité féminine. *Mode(s) d'emploi le 20/03/2018.*

- [Lire l'article.](#)

**Burn out : "il faut obliger les entreprises à travailler un plan d'amélioration"**. Lors d'une table ronde organisée le 20 mars dernier par l'Association des journalistes de l'information sociale (Ajis), les députés François Ruffin (France insoumise), Didier Baichère (LREM) et la psychanalyste spécialisée dans la souffrance au travail, Marie Pezé ont débattu du burn out. Sans toutefois être d'accord sur

**Le Conseil constitutionnel valide l'essentiel des ordonnances** : Fin de parcours pour les ordonnances réformant le code du travail ! Le Conseil Constitutionnel saisi de la loi de ratification a rendu sa décision en fin d'après-midi. Pour l'essentiel, les Sages ont préservé les principales mesures des ordonnances qui leur étaient soumises. Parmi les mesures censurées figurent celles qui concernent les élections partielles au sein du CSE, le reste étant des "cavaliers" qui n'avaient pas leur place dans la loi de ratification. Les Sages ont par ailleurs émis une réserve sur le délai de contestation de deux mois applicable aux accords collectifs. *Les éditions législatives, le 22/03/2018.*

- [Lire l'article.](#)

**Sécurité routière** : Les effets négatifs de la consommation de cannabis sur la conduite d'un véhicule sont encore méconnus voire ignorés. En France, il est interdit de consommer, de produire et posséder du cannabis. Dans une nouvelle campagne, la Sécurité routière alerte sur les dangers de la consommation de cannabis. *Sécurité routière le 22/03/2018.*

- [Lire communiqué de presse et consulter les outils de diffusion de la campagne.](#)

**Saisie des fiches EVREST** : Il est désormais possible de réduire le temps de saisie des fiches Evrest, en proposant au salarié de répondre aux questions sur son travail et son mode de vie. Il faut pour cela disposer d'une tablette ou d'un ordinateur fixe, auquel le salarié aura accès en salle d'attente, afin qu'il puisse pré-remplir sa partie du questionnaire. *EVREST, mars 2018.*

- [Lire l'article.](#)
- [Télécharger le guide d'utilisation](#)



### **Le stress, véritable point noir du BTP :**

Carton rouge pour les dirigeants des entreprises du secteur de la construction ! D'après une étude récemment publiée par ADP, spécialiste de la gestion RH, 94% des salariés du BTP européens seraient stressés entre une fois par jour et une fois par mois. Pire encore, un patron sur deux serait moyennement, voire pas du tout, concerné par le bien-être mental de ses employés. Décryptage. *Batiweb, le 26/03/2018.*

- [Lire l'article.](#)

### **Réglementation et obligations des entreprises dans le cadre de la formation au risque attentat :**

Il est devenu nécessaire pour les entreprises et les institutions de s'adapter, pour permettre à chacun de s'informer et de se préparer face aux situations de crises. Quelles sont les obligations des entreprises en matière de gestion du risque terroriste ? Que dit la réglementation sur la prévention du risque attentat ? Le Centre National de la Formation fait le point sur la question de la formation à la menace d'attentat. *ISTNF le 27/03/2018.*

- [Lire l'information sur le site cnfce.com](#)

### **Le burn-out : faut-il en faire une maladie ? par Mr Légeron :**

Objet médical non identifié, mal défini, aux causes multiples, le *burn-out* peut-il, et doit-il, être malgré tout reconnu comme une maladie professionnelle ? *Article issu du numéro Sciences Humaines mars/avril/mai 2018.*

- [Lire l'article](#)

### **Le Parlement européen veut protéger les travailleurs contre les émissions diesel :**

Le 27 mars, la commission Emploi et Affaires sociales du Parlement européen s'est prononcée sur la deuxième phase de la révision de la directive sur la prévention des cancers causés par le travail. La proposition initiale de la Commission a été amendée sur plusieurs points de manière à renforcer la lutte contre les cancers professionnels. Les amendements les plus importants concernent les émissions de moteur diesel auxquelles sont exposés environ trois millions de travailleurs en Europe. *ETUI le 29/03/2018.*

- [Lire l'article.](#)

## Rapports et études

**Cancers liés au travail : une reconnaissance en maladie professionnelle à deux vitesses.** La reconnaissance en maladie professionnelle des cancers liés au travail est à améliorer. Plus facilement acquise pour ceux qui s'inscrivent dans les tableaux de la Sécurité sociale, elle s'avère incertaine pour les nombreux autres cas qui ne correspondent pas aux critères de ces tableaux. Une recherche en santé publique, consacrée au processus de reconnaissance en maladie professionnelle des cancers liés au travail, a contribué à comprendre les mécanismes et dynamiques à l'œuvre. *Centre d'études de l'emploi, février 2018, 4 pages.*

- [Télécharger le document.](#)

**Qualité de l'air et émissions polluantes des chantiers du BTP :** Les activités des chantiers du bâtiment et des travaux publics (BTP) émettent de nombreux polluants dans l'air. Selon les inventaires d'émissions du CITEPA, les activités du BTP contribuent en France de manière significative aux émissions nationales de polluants (données 2014), notamment pour les poussières (TSP 13 %), les particules fines (PM<sub>10</sub> 9 %, PM<sub>2,5</sub> 4,8 %) et les composés organiques volatils non méthaniques (COVNM, 10 %). La nature et l'ampleur relative de ces émissions varient selon les types de chantier et empêchent donc toute généralisation des résultats parcellaires issus d'études de cas. *Ademe, mars 2018, 142 pages.*

- [Télécharger le document.](#)

**Décès liés au plomb aux États-Unis : plus d'un quart des décès cardiovasculaires prématurés.** Des années après son interdiction dans l'essence et les peintures, le plomb continue de prélever un lourd tribut aux États-Unis, où une nouvelle estimation publiée dans le « [Lancet Public Health](#) » attribue un total de 256 000 décès cardiovasculaires chaque année à l'exposition au plomb, dont 185 000 des suites d'une pathologie ischémique. Ces chiffres proviennent des travaux d'une équipe américano-canadienne dirigée par le Pr Richard Hornung, de l'école de médecine de Cincinnati, basés sur une étude observationnelle menée depuis 20 ans sur 14 300 personnes. Il s'agit des premiers travaux à mesurer le risque de décès prématurés en cas d'exposition à de faibles doses, de l'ordre de 1 à 5 microgrammes de plomb par décilitre de sang. *Le Quotidien du médecin, le 13/03/2018.*

- [Lire l'article.](#)
- [Lire l'étude](#) [en anglais, 8 pages]

**Travail et bien-être psychologique :** Comment le travail peut-il contribuer au bien-être psychologique des personnes ? Quels sont les conditions de travail et les facteurs psychosociaux, de risque ou d'épanouissement, qui jouent le plus ? Pour quels métiers le travail impacte-t-il le plus le bien-être, en positif ou en négatif ? Et si, comme l'a montré une récente étude du Cepremap, le bien-être psychologique des personnes est nettement corrélé à leur comportement électoral, en va-t-il de même pour les conditions de travail ? L'enquête Conditions de travail-Risques psychosociaux de 2016 (CT-RPS 2016) permet d'éclairer ces questions de façon inédite. *Ministère du travail, 14/03/2018, 53 pages.*

- [Document d'Études 2018-217 - Travail et bien-être psychologique. L'apport de l'enquête CT-RPS 2016](#)

**BTP : Enquête sur les actions de prévention.** Engagé depuis de nombreuses années pour la prévention des risques dans les entreprises artisanales du BTP, l'IRIS-ST, en partenariat avec la CAPEB, la CNATP et l'OPPBTP, a mené une enquête nationale afin d'identifier les principales actions de prévention mises en place dans les entreprises artisanales ainsi que les moyens utilisés pour cette mise en œuvre. L'étude s'intéresse également à la perception de la sécurité au travail des chefs d'entreprise artisanale. *IRIS-ST mars 2018.*

- [Lire l'article.](#)
- Téléchargez la [synthèse de l'étude](#)
- Téléchargez le [communiqué de presse](#)

**ESENER-2 révèle les disparités dans la gestion des risques professionnels en Europe.** Le nouveau rapport d'analyse des conclusions de la 2e enquête européenne des entreprises sur les risques nouveaux et émergents (ESENER-2) met en évidence le fait que les risques sanitaires et psychosociaux ne sont pas aussi bien gérés que les risques traditionnels. *Eurogip, le 22/03/2018.*

- Télécharger le [rapport complet ESENER-2](#) sur la gestion de la sécurité et de la santé au travail ainsi que son résumé
- [Les enquêtes ESENER en un coup d'œil](#)
- À noter l'[outil interactif](#) qui permet de visualiser par secteur d'activité ou taille d'entreprise différents facteurs de risques et de faire des comparaisons entre pays ou d'un pays et l'UE.

**Exposition aux nanoparticules d'argent :** Les nanoparticules d'argent sont employées dans différentes applications industrielles, notamment les secteurs de l'alimentation (additifs, emballages alimentaires, revêtements internes de réfrigérateurs), du textile (vêtements et literie) et des produits cosmétiques et d'hygiène (brosses à dents, fers à lisser les cheveux, sprays désinfectants, etc.). Elles sont principalement utilisées pour leurs propriétés antibactériennes et antifongiques. Toutefois, il reste très difficile d'avoir un inventaire référençant tous les produits contenant des nanoparticules d'argent en France et dans le monde. L'ANSES a été saisie en 2011 afin de mettre à jour les connaissances sur l'évaluation des risques sanitaires et environnementaux liés à l'exposition aux nanoparticules d'argent. *ANSES, le 23/03/2018.*

- [Lire l'article.](#)

**Hypersensibilité aux ondes électromagnétiques : amplifier l'effort de recherche et adapter la prise en charge des personnes concernées.** L'Agence publie les résultats de son expertise relative à l'hypersensibilité aux ondes électromagnétiques. Ce travail s'est appuyé sur l'ensemble de la littérature scientifique disponible, ainsi que sur un grand nombre d'auditions : médecins hospitaliers et généralistes, chercheurs, associations et personnes concernées. L'expertise met en évidence la grande complexité de la question de l'électrohypersensibilité (EHS), tout en concluant, en l'état actuel des connaissances, à l'absence de preuve expérimentale solide permettant d'établir un lien de causalité entre l'exposition aux champs électromagnétiques et les symptômes décrits par les personnes se déclarant EHS. *ANSES le 27/03/2018.*

- [Lire l'article et télécharger l'expertise de l'ANSES.](#)

## Sur le web

**Il faut sauver les soldats « médecins du travail » Un film de 20 mn, joyeux et positif, sur les coulisses de ce métier.** Médecin du travail, indigne métier pour les uns et passionnante mission pour les autres. Le journaliste Denis de Montgolfier a réalisé un film sur les coulisses des médecins du travail. En France, ils sont seulement 4900 médecins du travail face à 18 millions de salariés. Ces chevaliers blancs de la prévention au travail vivent souvent mal leur métier. Ils se sentent déconsidérés, peu valorisés et subissent une infernale tyrannie des entreprises. *Denis de Montgolfier, février 2018, 20 mn.*

- [Regarder le film.](#)

**Journées de la sécurité routière au travail** : Du 14 au 18 mai 2018, la Sécurité routière lance la 2e édition des Journées de la sécurité routière au travail pour échanger et agir contre le risque routier professionnel. Grandes entreprises, PME ou startup, administrations ou collectivités territoriales, tous les employeurs sont invités à participer à ces Journées de la sécurité routière au travail en organisant à leur convenance, le jour de leur choix, des animations de sensibilisation au risque routier.

- [Aller sur le site et télécharger les outils développés par les acteurs de la sécurité routière.](#)

**Un lien entre fascias et troubles musculosquelettiques (TMS) ?** Un documentaire sur les fascias (des tissus conjonctifs). Il ne fait pas le lien direct avec les TMS, mais il donne d'autres pistes de réflexion sur le lien entre stress et TMS, sur les prises en charge possible des douleurs, sur la nécessaire approche globale du corps...etc. *Ergopurmalt le 27/03/2018.*

- [Lire l'article et la vidéo.](#)

**Le nouveau site du PRST Nouvelle-Aquitaine** : A l'occasion de la présentation du nouveau PRST3, le Plan Régional Santé Travail Nouvelle-Aquitaine vous propose de découvrir son nouveau site, riche en informations.

- [Aller sur le site.](#)

**Intervenir-addictions.fr, le portail des acteurs de santé** : Ce portail des acteurs de santé a été créé dans le cadre d'un projet soutenu par la Direction Générale de la Santé et la MILDECA et réalisé en partenariat avec d'autres organismes. Il a pour objectif d'aider les professionnels de santé de premier recours à aborder la question des addictions avec les patients, repérer un usage problématique de substance psychoactive, intervenir et orienter le patient en fonction de sa situation et de ses besoins.

- [Aller sur le site.](#)

**Deliveroo, coursier à tout prix - L'envers du décor de 7 à la une.** Ils sont coursiers à vélo pour l'entreprise de livraison de repas Deliveroo. Vous les voyez parfois se frayer un chemin dans la circulation. Comment travaillent ces coursiers ? Quelles sont les conditions de travail de ceux qui nous livrent nos repas ? Un très bon reportage a été réalisé par la RTBF sur le quotidien des coursiers à vélo, en mettant l'accent sur la nécessité pour les plateformes de s'intéresser aussi à l'expérience du travailleur et pas uniquement à l'expérience du client. *istnf.fr, le 20/03/2018.*

- [Visionnez le reportage sur le site rtbf.be](#)

## La boîte à outils

**Le risque amiante au travail** : Le livret publié par ST Provence informe sur les risques liés à l'amiante notamment en cas d'intervention sur les bâtiments construits avant 1997. Seules les entreprises formées (encadrements techniques et opérateurs) peuvent intervenir sur ou à proximité de matériaux contenant de l'amiante. *ST Provence le 05/03/2018, 4 pages.*

- [Télécharger le document.](#)

**Lutte contre les agissements sexistes et les violences sexuelles au travail** : Guide publié par le MEDEF qui entend combattre résolument ces actes par la vigilance active et l'exemplarité des dirigeants, la prévention, la formation et l'accompagnement des salariés et des managers, le développement de bonnes pratiques (communication, sensibilisation, outils). *Medef, 08/03/2018, 18 pages.*

- [Télécharger le document.](#)

**Handicap au travail et prévention des risques de santé. Représentants du personnel, suivez le guide...** L'OETH vient d'éditer un second guide sur le handicap au travail et la prévention des

risques de santé. Après un premier livret destiné aux directions des établissements, cette nouvelle publication s'adresse directement aux représentants du personnel, futurs CSE (comité social et économique). *OETH le 12/03/2018 56 pages.*

- Ce guide est disponible [en ici téléchargement](#)
- Retrouvez ici [le guide destiné aux employeurs](#)

**Grossesse et radioprotection** : Le livret publié par l'AIST84, informe la femme enceinte sur les risques liés aux rayonnements ionisants et la prévention à mettre en place. *AIST87 le 12/03/2018, 4 pages.*

- [Télécharger le document.](#)

**Vibrations transmises au système main/bras** : Nouvelle fiche biblio créée par le Centre Interrégional de Mesures physiques de la CARSAT Centre Ouest, février 2018.

- [Télécharger la fiche.](#)

**Agroalimentaire** : en 2017, le CTR2 de la Carsat Auvergne a validé trois recommandations régionales dans l'agroalimentaire.

- [Les risques biologiques dans les filières viandes](#)
- [La sécurisation des scies à ruban](#)
- [Les plans de prévention pour les entreprises de prestation de découpe](#)

**Maintien dans l'emploi** : L'Aract Bretagne et l'Unea Grand Ouest, avec le soutien de la Direccte Bretagne ont réalisé un guide - Prévention des risques professionnels et maintien dans l'emploi - pour identifier comment les entreprises adaptées peuvent prévenir l'usure professionnelle et contribuer au maintien dans l'emploi pour développer leur performance économique et sociale. Ce guide relate l'expérience de 6 entreprises adaptées qui ont participé à l'action. *Décembre 2017, 16 pages.*

- [Télécharger le guide.](#)

**Le droit à la déconnexion** : Le droit à la déconnexion est une obligation de l'employeur à qui il appartient de prendre les mesures nécessaires pour assurer protection de la santé et de la sécurité des salariés. *La petite boîte à outils, 01/03/2018.*

- [Lire l'article et télécharger la fiche n° 23](#)

**Handicap au travail et prévention des risques de santé** : L'OETH vient d'éditer un guide sur le handicap au travail et la prévention des risques de santé. Après un premier livret destiné aux directions des établissements, cette nouvelle publication s'adresse directement aux représentants du personnel, futurs CSE (comité social et économique). *OETH, le 12/03/2018, 56 pages.*

- [Télécharger le document.](#)

**Pesticides : Pratiques sécuritaires et équipements de protection individuelle.** L'IRSST propose un document de sensibilisation pour mieux comprendre l'information contenue sur les étiquettes des pesticides. Les critères dont il faut tenir compte pour choisir un masque, des gants ou une combinaison de protection selon la gravité du risque sont énumérés. Des liens vers des sources d'information utiles et vers les organismes réglementaires en matière des pesticides complètent le document. *IRSST, le 13/03/2018.*

- [Télécharger le document.](#)

**Mieux comprendre les TMS** : Les troubles musculosquelettiques représentent aujourd'hui l'une des questions les plus préoccupantes en santé au travail. Le SSTRN a élaboré un guide pratique à destination des employeurs pour les aider à mieux comprendre les TMS et leur impact dans les entreprises et propose des pistes d'actions de prévention. *SSTRN le 23/03/2018.*

- [Consulter le guide pratique.](#)

**Victime ou témoin d'un événement grave sur son lieu de travail** : AIST84-Vedène, février 2018.

- [Télécharger le dépliant](#)

**Isolants thermiques** : Les isolants thermiques sont de sources variées et se présentent sous différentes formes. En fonction de l'environnement de travail, la nature du matériau, son conditionnement et des techniques de découpe et de pose, les travailleurs s'exposent à des émissions de poussières et de fibres d'isolants. L'IRIS-ST a publié une brochure de prévention pour adopter les bons réflexes et se protéger. *IRIS-ST, 10 pages.*

- [Télécharger la brochure.](#)

**Pressions au travail : quand des collègues « pètent les plombs »** : "On a des collègues qui craquent... crises de nerf, altercations, crises de larmes, arrêts de travail, dépression..." : cette situation est assez courante dans les services en contact avec le public en direct ou à distance comme dans les centres d'appels. Dans certains secteurs cela se traduira par une fatigue importante au point par exemple qu'un.e salarié.e estime être trop fatigué.e pour poursuivre sa journée de travail. Quand l'organisation du travail fait péter les plombs aux salarié.es, il est très rare que ce soit pris en compte dans le cadre des conséquences du travail. Et pourtant... *La petite boîte à outils le 27/03/2018.*

- [Lire l'article et télécharger la fiche n°1.](#)

**Cannabis et travail** : La consommation de cannabis a des impacts sur la santé et sur la vie socio-professionnelle. Avec ce livret de prévention, Présanse Paca-Corse propose de passer en revue les principaux effets à court et long termes, les conséquences psychiatriques, les impacts pour le travail et les dangers. Un petit test d'auto-évaluation de la consommation complète le document. *Présanse Paca-Corse le 27/03/2018, 4 pages.*

- [Télécharger le document.](#)

## Les chiffres en plus

**Le secteur du nettoyage** : Le nettoyage est une activité de main-d'œuvre globalement peu qualifiée. Ce secteur emploie une proportion élevée de femmes, de salariés à temps partiel et de travailleurs âgés. Il est dynamique : son chiffre d'affaires, 15 milliards d'euros en 2015, a progressé de 65 % en dix ans, sous l'effet de l'externalisation massive des fonctions support des entreprises. *INSEE, le 05/03/2018.*

- [Lire l'article.](#)

## Nouveautés INRS

**ED 4266 : Champs électromagnétiques : électrolyse industrielle.** L'électrolyse industrielle permet de réaliser des réactions chimiques grâce à une activation électrique. Divers secteurs utilisent ce procédé : la production d'hydrogène par électrolyse de l'eau, la production d'aluminium ou de chlore, le traitement de surface par chromage... Cette fiche présente les risques, rappelle les valeurs limites d'exposition professionnelle et les mesures et moyens de prévention.

- [Télécharger la fiche.](#)

**Nouvelles fiches toxicologiques au 21/03/2018 :**

- [Gamma-Butyrolactone \(FT 247\)](#) (Nouvelle édition)
- [Bisphénol A \(FT 279\)](#) (Nouvelle édition)
- [Méthanol \(FT 5\)](#)
- [Nicotine \(FT 312\)](#)

- [Acétonitrile \(FT 104\)](#)
- [Chlore \(FT 51\)](#)

## Congrès, colloques, conférences

**Révolution 4.0 : à l'aube d'une nouvelle SST ?** Les conférences du colloque IRSST 2017 disponibles en ligne. Quels effets auront les nouvelles technologies sur l'organisation humaine et technique du travail ? Sur l'environnement et l'activité de travail ? Représentent-elles une opportunité d'améliorer la santé et la sécurité du travail ou seront-elles à la source de nouveaux risques ? *IRSST le 22/03/2018.*

- [Consulter les vidéos des conférences.](#)

**34 èmes journées nationales de santé au travail dans le BTP :** Retrouvez toutes les communications des journées nationales de mai 2017 à Dijon.

- [Consulter les interventions.](#)

## Justice pascale .....

**Un salarié peut-il être licencié pour avoir mangé les lapins en chocolat offerts par un fournisseur ?** Oui il peut l'être mais c'est sans compter sur la décision de la Cour d'appel de Limoges qui a jugé que le licenciement de Monsieur X... apparaît dépourvu de cause réelle et sérieuse, et lui a alloué la somme de 20 000 euros à titre de dommages-intérêts en réparation de son préjudice, outre trois mois de préavis, les congés payés afférents, l'indemnité conventionnelle de licenciement, ainsi que le salaire de la mise à pied conservatoire injustifiée.

- [Lire l'article.](#)

